

il est convenu que les comptes devront être payés par le client toutes les semaines, tous les quinze jours ou tous les mois, il doit être entendu que le délai accordé ne doit être dépassé pour aucune raison. De même quand un client a demandé un crédit d'une certaine somme et que cette somme est atteinte, le paiement devrait être exigé.

Mais il y a également une autre cause pour les retards dont se plaint le commerce de gros. Cette cause qu'il a trop souvent lieu de constater est que maints commerçants de détail n'ont aucune comptabilité, aucun livre qui leur permette de savoir exactement ce qu'ils doivent et à quelles époques ils auront à faire face aux échéances de leurs factures. De là souvent des controverses, des discussions, des correspondances qu'avec un peu d'ordre on éviterait facilement.

Comment, d'ailleurs, un commerçant peut-il suivre ses affaires, s'il n'enregistre pas ses opérations au jour le jour ? S'il s'expose en ne tenant pas de livres à ne pas savoir ce qu'il doit, il s'expose également à ne pas savoir ce qui lui est dû et à faire des pertes qu'il pourrait facilement éviter.

LES EXPORTATIONS DU BEURRE CANADIEN

Depuis le commencement de la saison il s'est fait peu de beurre au Canada, il y a à cela deux raisons. La première est que la production du lait a été réduite pour différentes causes: notamment la rareté et la cherté des fourrages et des issues de blé n'ont pas permis d'entretenir partout les animaux dans un état propre à une abondante lactation; le printemps tardif a eu également une influence fâcheuse sur la production du lait, les vaches aitières ont été mises très tardivement dans les pâturages où elles ne trouvent encore qu'une herbe courte et rare.

Les prix élevés du beurre à la fin de l'hiver ont incité les patrons et les fabricants des crémeries à produire du beurre plutôt que du fromage au début du printemps, mais depuis lors les prix du beurre ont sans cesse baissé, alors que le prix du fromage s'est plutôt tenu ferme et élevé. Aujourd'hui, le producteur de lait a plus d'intérêt à convertir son lait en fromage qu'en beurre; le beurre lui donne de 30 à 40c par 100 lbs de lait de moins que le fromage; aussi, la plupart des crémeries ayant l'outillage voulu pour fabriquer indistinctement du beurre et du fromage, cessent-elles les unes après les autres la fabrication du beurre pour ne produire que du fromage.

Ce n'est pas nous qui blâmerons les patrons des crémeries de rechercher avant tout leur intérêt en produisant de préférence l'article qui leur laisse le plus de profit.

On a pu regretter jusqu'ici que nous ne fournissions pas plus de beurre à la Grande-Bretagne et on se demande actuellement si nos exportations de beurre ne vont pas tomber cette année à rien ou à presque rien. On n'était déjà pas satisfait du chiffre des importations de beurre canadien dans le Royaume-Uni, qui n'ont atteint que 7 p.c. de la quantité totale de beurre qu'importent les marchés anglais et on dit à nos fabricants que nous avons à redoubler nos efforts pour occuper la place qui devrait nous appartenir dans le commerce des beurres de la Grande-Bretagne. On a souvent signalé l'exemple du Danemark et de la Sibirie qui peu à peu se sont emparés des marchés anglais et dit que nous devrions suivre les traces de ces deux pays.

Nous ferons d'abord remarquer que ces deux pays se sont livrés exclusivement, sous le rapport de l'industrie laitière, à la production du beurre pour le marché de la Grande-Bretagne, tandis que nos efforts se sont principalement dirigés du côté de la fabrication du fromage pour laquelle nous n'avons pour ainsi dire pas de concurrent.

Pourquoi, dans ces conditions et tant que nous ne produisons pas plus de fromage que les marchés anglais et notre marché local n'en peuvent consommer, pourquoi transformer le lait en beurre plutôt qu'en fromage?

Nous avons vu plus haut que la production du fromage est plus rémunératrice actuellement que celle du beurre, et il en est souvent ainsi. N'est-il donc pas préférable, en ce cas, de faire du fromage pour l'exportation? On peut être certain que les crémeries se mettront à la fabrication du beurre et délaisseront celle du fromage le jour où il leur sera avantageux de faire le changement.

Nous souhaitons, nous aussi, de voir augmenter considérablement nos exportations de beurre, mais pas avant que la production du lait soit assez forte pour que l'exportation du beurre se fasse au détriment de celle du fromage, c'est-à-dire du produit le plus profitable à notre agriculture.

IMPERIAL BANK OF CANADA

Nous publions d'autre part le 32^e rapport des directeurs aux actionnaires de cette banque.

Les profits commerciaux de l'année ont été de \$719,929.04, et ont permis la distribution aux actionnaires de dividendes au taux de 10 p.c. l'an pour les trois premiers trimestres et de 11 p.c. pour le dernier trimestre au montant de \$453,217.28, de faire des amortissements pour une somme de \$116,391.47 et de reporter au crédit du compte de profits et pertes pour l'exercice suivant une somme substantielle. Il reste, en réalité, au crédit de ce

compte, un montant de \$426,316.31 représentant près de 9 p.c. du capital.

Pendant l'année il a été émis des nouvelles actions de capital à une prime totale de \$846,206.94 qui a été complètement reportée au Fonds de Réserve; le montant est égal à celui du capital.

Malgré l'augmentation récente du capital, les directeurs prévoient qu'avec le développement constant des affaires de la banque, une nouvelle augmentation de capital sera nécessaire à une date plus ou moins rapprochée, et ils ont, en conséquence, demandé et obtenu de l'assemblée des actionnaires un règlement pour porter le capital à \$5,000,000.

Si nous analysons le bilan de l'Imperial Bank of Canada, nous voyons que son passif envers le public, s'élève à \$35,412,848. La somme des dépôts seule s'élève à \$31,928,099, et témoigne de la confiance que la banque inspire au public. Cette confiance est d'ailleurs amplement justifiée par les résultats acquis et par la prudence de l'administration de la banque, prudence que nous révèle également le bilan. Il est admis, en effet, qu'en temps ordinaire, une provision de 25 à 30 p.c. du montant du passif envers le public est une somme suffisante pour parer à toutes les éventualités. Or, nous trouvons que l'actif immédiatement réalisable de l'Imperial Bank s'élève à \$18,898,042, c'est-à-dire à un peu plus de 50 p.c. du passif envers le public.

Nous avons dit plus haut que la banque possédait la confiance bien méritée du public. Le chiffre des prêts, avances et escomptes au commerce qui s'élève à \$25,715,495 nous fait voir maintenant les précieux services qu'elle rend au commerce. Ajoutons que l'Imperial Bank compte parmi sa clientèle un grand nombre de maisons canadiennes de langue française qui n'ont qu'à se louer des bons rapports qu'elles ont avec elle.

En Belgique, on fabrique très habilement des noix de muscade qu'on peut à peine distinguer des muscades véritables surtout si elles sont mêlées à ces dernières. Une analyse chimique a montré que ces muscades se composent d'un mélange de fine poudre de muscade et d'environ vingt pour cent de substances minérales. On recommande le moyen suivant pour reconnaître la fraude: quand les noix sont coupées, on n'y découvre pas la structure bien connue et si caractéristique de la muscade véritable; si on les met dans l'eau bouillante, elles deviennent molles et on peut les réduire en poudre entre les doigts; brûlées, elles laissent dix à quinze pour cent de cendres, tandis que la véritable muscade n'en donne que deux à trois pour cent. Les muscades imitées sont généralement beaucoup plus lourdes que les vraies muscades.